



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 7 décembre 2023

Opération de démantèlement du campement illicite avenue de Fontainebleau à Rungis

Les services de l'État, en lien avec la mairie de Rungis, ont procédé ce jeudi matin au démantèlement du campement illicite situé à Rungis dans le Val-de-Marne, sur un terrain appartenant à la direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF) qui surplombe la bretelle de la RN 186 en direction de Versailles.

Compte tenu de la dangerosité et de l'insalubrité du campement, cette opération a été menée dans le cadre d'un arrêté municipal du 17 novembre 2023, portant mise en demeure d'évacuer ce site dans un délai de huit jours.

Ce campement a rassemblé au plus fort de l'occupation près de 70 personnes, dans des conditions particulièrement précaires et dangereuses avec une accumulation de déchets qui risquaient de chuter sur les voies de la RN 186 situées en contrebas et la présence de très nombreux rats. Une voie de la RD7 avait dû par ailleurs être neutralisée depuis octobre 2022 en raison de l'agrandissement du campement et du stationnement illicite des véhicules des occupants.

Dans ces conditions, les services de l'État ont octroyé le concours de la force publique à la commune.

À l'arrivée sur le site, le campement était vide de tout occupant.

La préfète du Val-de-Marne, Sophie Thibault, et le maire de Rungis, Bruno Marcillaud, remercient l'ensemble des acteurs mobilisés afin de permettre l'organisation de cette opération.

**Service de la communication
interministérielle**

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87
Mél : pref-communication@val-de-marne.gouv.fr

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle
94000 CRETEIL